AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Examen

Catégorie de personnel : « Concepteur »

Objectif : Se présenter à l'examen par QCM en vue de l'obtention de « l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux ».

Public concerné : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Bureau d'études, Economiste, Coordonnateur SPS, Responsable de Projet, Prestataires de Géoréférencement et de Détection, Auditeur et Conseil.

Prérequis : Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.
Connaissances de base en pilotage de projet de travaux.

Contenu :

Accueil et présentation du système - (30 Minutes)

Questionnaire Q.C.M. - (1 heure)

Questionnaire préalable à délivrance de l'autorisation par l'employeur

Conditions : *Voir Article 2 de l'Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à l'AIPR.*

Durée : 1,5 heure

Outils pédagogiques : Salle de cours équipée de vidéoprojecteur, écran.

Dotation du stagiaire : Documents nécessaires **voir ci-dessous**.

Accessibilité : En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Document de fin de formation : En cas de réussite à l'examen, une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux .

Lieu : CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63) ou tout autre lieu sur demande et sous condition.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UN CENTRE FORMAPELEC :

- **Document à fournir pour l'inscription :**
 - Un bulletin d'inscription.
- **Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :**
 - Une pièce d'identité en cours de validité *(carte nationale d'identité, permis de conduire)* que le candidat devra **obligatoirement** présenter avant l'examen.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UNE ENTREPRISE :

- **Document à fournir pour l'inscription :**
 - Un bulletin d'inscription.
 - Le protocole d'organisation des examens AIPR **en entreprise** par le Département PREZTANCE de FORMAPELEC.
- **Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :**
 - Une pièce d'identité en cours de validité *(carte nationale d'identité, permis de conduire)* que le candidat devra **obligatoirement** présenter avant l'examen.

FORMAPELEC – Département PREZTANCE
est reconnu comme Centre d'Examen par le MEEM

GROUPE PREZTANCE

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France